



LA FRANÇAISE

Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

La Française Actions Euro Capital Humain - action F -

FR0012553584

un compartiment de l'OPCVM LA FRANÇAISE

Cette SICAV est gérée par La Française Asset Management,
société du Groupe La Française

📍 OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du compartiment, de classification "Actions de pays de la zone euro", est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de cinq (5) ans minimum, une performance, nette de frais de gestion, supérieure à l'indice de référence, l'indice Euro Stoxx, en euro, dividendes nets réinvestis, par la mise en œuvre d'une politique d'investissement répondant à des critères financiers et extra-financiers. Le fonds place les critères extra-financiers au cœur de son processus d'investissement et de sélection des émetteurs et prête une attention particulière en ce qui concerne le capital humain.

Indicateur de référence : Euro Stoxx (dividendes nets réinvestis). L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice de référence. La gestion du fonds est discrétionnaire : le fonds sera principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et pourra être exposé à des émetteurs non inclus dans l'indice de référence.

Le taux d'investissement sur les marchés actions des pays membres de la zone euro est de 80% minimum de l'actif. L'exposition globale du portefeuille actions incluant les produits dérivés est de 60% minimum et de 110% maximum de l'actif net, l'exposition via les dérivés n'excédant pas une fois l'actif de l'OPCVM. La sélection pourra se porter sur des actions de toutes capitalisations boursières, sans limite d'investissement sur les petites et moyennes capitalisations. Le processus d'investissement se fait selon une double approche : l'intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion et thématique. **Etape 1 du processus d'investissement :** L'univers d'investissement initial est construit à partir de titres libellés en Euro, ayant une capitalisation boursière supérieure à un (1) milliard d'euros dont les sièges sociaux se trouvent dans un pays de la Zone Euro. L'analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est effectuée par l'Equipe de Recherche qui a développé un modèle ESG propriétaire. À la fin du processus, chaque émetteur se voit attribuer un score ESG global ainsi qu'un score pour chaque pilier E, S et G, de zéro (le pire) à 10 (le meilleur). La 1ère étape de l'analyse extra-financière consiste à identifier, à partir de ces critères exclusivement ESG, les émetteurs devant être écartés. Ainsi, certains émetteurs sont automatiquement écartés en vertu de la politique d'exclusion du Groupe La Française. Ensuite, sont écartés les 25% des émetteurs dont le score global ESG, le score E, le score S ou le score G sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial. **Etape 2 du processus d'investissement :** La deuxième étape consiste à attribuer une notation à l'ensemble des émetteurs faisant partie de l'univers d'investissement précédemment réduit.

Lors de cette seconde étape, les émetteurs se voient attribuer ces scores :

- un score quantitatif propriétaire basé sur les critères de qualité, de croissance, de valorisation, de volatilité et de momentum ;
- un score analyste gérant basé sur l'analyse financière des valeurs réalisée par les analystes gérants ;
- un score Capital Humain visant à privilégier les émetteurs ayant de bonnes pratiques envers leurs salariés ;

📍 PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites :

L'indicateur de risque de niveau 6 reflète le risque des marchés actions de pays de la zone euro sur lesquels le fonds investit.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Cet OPCVM ne bénéficie pas de garantie en capital.

Au terme de cette deuxième étape, les émetteurs ayant reçu une appréciation favorable par un comité hebdomadaire constituent ainsi la liste d'investissement. **Etape 3 du processus d'investissement :** La troisième étape du processus d'investissement consiste à piloter la construction du portefeuille ainsi que la dynamique des risques. Les gérants analystes, sélectionnent les émetteurs au sein de la liste d'investissement précédemment définie (Etapes 1 et 2), calibrent ensuite le portefeuille en fonction des convictions de l'équipe et conformément au cadre de risque établi pour le compartiment. La part des émetteurs analysés au titre de ces critères ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille. La limite à la méthodologie retenue est que la qualité des analyses effectuée par le centre de recherche sont dépendantes de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs.

Dans la limite de 10% maximum de l'actif net, le compartiment pourra être exposé aux marchés actions hors zone euro, y compris les marchés émergents. Cette limite porte sur les titres considérés comme hors Zone Euro et non inclus dans l'indice de référence du compartiment.

Dans le cadre de ses investissements dans des titres non libellés en euro, le compartiment pourra être exposé au risque de change dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Le compartiment pourra également investir dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM français ou européens :

- le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif en produits de taux (ex. titres de créance négociables) "Investment grade" émis par des émetteurs des pays membres de la zone euro du secteur public ou privé et répondant aux principes de l'analyse extra financière.

- le compartiment pourra avoir recours aux emprunts d'espèces ainsi qu'aux opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres à titre accessoire. A titre accessoire, le fonds pourra avoir recours aux emprunts d'espèces ainsi qu'aux opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres.

Le compartiment pourra également utiliser des instruments financiers à terme simples de préférence sur les marchés à terme organisés européens et internationaux, mais se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille sur les risques actions et titres assimilés et/ou sur indices actions pour ajuster le taux d'exposition ou dans le cas de fluctuations importantes des marchés.

Durée de placement recommandée : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans

Modalités de rachat : Quotidien – Les rachats sont centralisés chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative avec règlement en J+2.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation et/ou distribution et/ou report

Risques importants pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :

Risque d'investissement ESG : Le fonds utilise des critères ESG et peut être moins performant que le marché en général, ou d'autres fonds qui n'utilisent pas de critères ESG lors de la sélection des investissements.

Risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés : c'est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres et/ou les contrats futures.

Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échange sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.

Risque de contrepartie : il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

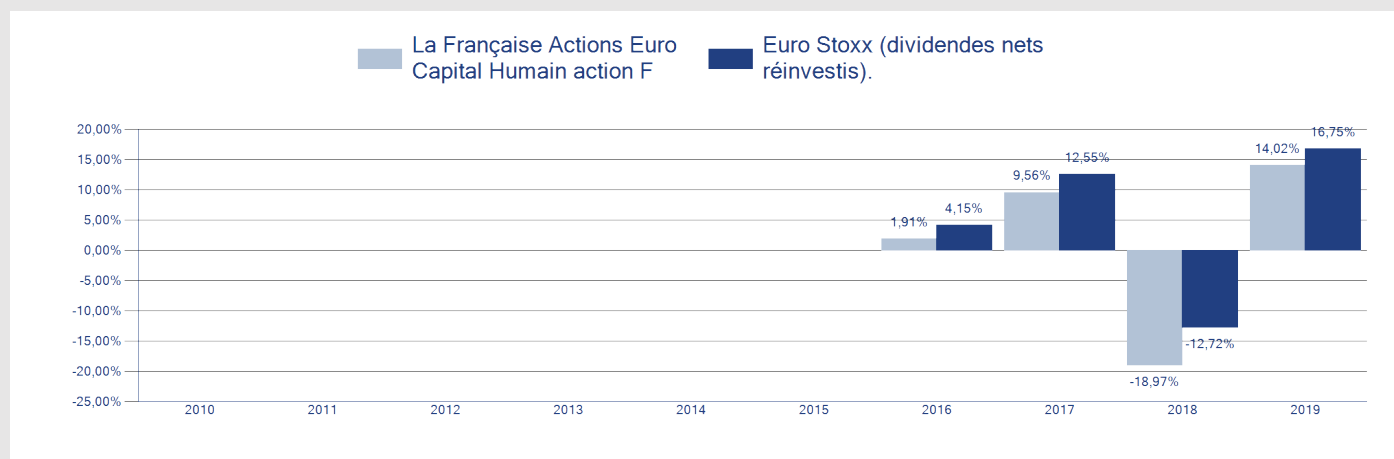
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants	1,69 % (*)

(*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 30/06/2019 et peut varier d'un exercice à l'autre.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de surperformance	Néant

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 14 et 15 du prospectus de cette SICAV, disponible sur le site internet www.la-francaise.com. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



Création du compartiment : 15/11/2018

Le compartiment est issu de la fusion absorption du FCP La Française Inflection Point Actions Euro créé le 04 juin 2003, de stratégie identique et absorbé le 15/11/2018.

Les performances antérieures à cette date proviennent du FCP La Française Inflection Point Actions Euro (part F créée le 13 avril 2015).

Le compartiment La Française Inflection Point Actions Euro a changé de dénomination le 15/12/2020 pour La Française Actions Euro Capital Humain.

SICAV créée le : 12/11/2018

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP Paribas S.A.

Derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique des parts action F, action D, action R, action I : disponible gratuitement sur le site <http://www.la-francaise.com> ou en contactant La Française Asset Management au tél. 33 (0)1 44 56 10 00 ou par e-mail : contact-valeursmobilières@la-francaise.com ou par courrier : 128 boulevard Raspail 75006 Paris

Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com

Autres catégories de parts : action D, action R, action I

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de la SICAV.

Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.la-francaise.com et/ou dans le prospectus).

Politique de rémunération : la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer la rémunération variable et les avantages, est disponible sur le site internet : <https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/>. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

La responsabilité de La Française Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Cette SICAV est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Française Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/10/2022